

En particulier, le Conseil d'État accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions»;

Et sur le fait que, de temps à autre, avant et après l'adoption de la résolution, des discussions ont eu lieu entre sénateurs, membres de la Chambre des communes et représentants du Conseil d'État des Îles Turks et Caicos, et que les membres du Conseil ont signalé ce qui suit:

Honorables sénateurs, j'ai une assez longue déclaration portant sur la demande que le Conseil a présentée officiellement. Avec la permission du Sénat, nous pourrions la considérer comme lue.

**L'honorable M. Flynn:** Honorables sénateurs, avant d'aller plus loin, j'aurais une objection à soulever contre cette procédure. A mon avis, telle n'est pas la forme que devrait revêtir un avis d'interpellation. Je ne m'y oppose pas pour l'instant, mais, à mon avis, l'emploi d'une tactique comme celle du sénateur Argue pourrait permettre à quiconque de prononcer un discours à ce moment-ci, ce qui serait tout à fait inacceptable.

**L'honorable M. Argue:** Avec la permission du Sénat, et sans formuler d'observation sur la déclaration du sénateur Flynn, je voudrais proposer que le texte de cette déclaration soit lu d'office.

**Des voix:** D'accord.

(Le texte de la déclaration suit.)

- a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.
- b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.
- c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.
- d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.
- e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.
- f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.
- g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et que les membres du Conseil ont précisé que des liens plus étroits avec le Canada donneraient aux îles les avantages suivants:

(1) Les Îles obtiendraient beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale.

Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien.

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis.

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites îles à faible population.

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien».

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde.

Et que, en considérant cette association, on tienne compte de ce qui suit:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.